

regroupe 17 établissements de banques étrangères. Deux grandes banques canadiennes ont ouvert un bureau à Manille : la Banque de Montréal y a un bureau de représentation et la Banque de Nouvelle-Écosse, une succursale :

Banque de Montréal
(Bureau de représentation)
14e étage
Metro Bank Plaza
Boulevard
Buendia Avenue Extension
Makati, Metro Manila
Philippines

Banque de Nouvelle-Écosse
(Succursale)
2e étage, Pioneer House
108 Paseo de Roxas
Makati, Metro Manila
Philippines

Tél. 817-97-51
Télex : RCS 22472

Tél. 33-08-05
Télex : 45839

Brevets et marques de commerce

Les Philippines adhèrent à l'Union internationale pour la protection de la propriété industrielle, établie à Paris. Le brevet d'invention est accordé à un résident ou à l'agent d'un non-résident pour une période de 17 ans, pendant laquelle le détenteur du brevet aura le droit exclusif de prendre les mesures et les solutions qui s'imposent pour protéger ses droits. Par contre, si le détenteur d'un brevet n'exploite pas dûment son invention dans les trois ans suivant la date d'émission du brevet, l'administration peut accorder une licence forcée aux parties intéressées. Dans le cas de contre-façon, le titulaire du brevet est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires à la protection de ses droits.

Le premier utilisateur d'une marque de commerce a le droit de l'enregistrer. Cet enregistrement est valide pour 20 ans si le demandeur soumet au Bureau des brevets un certificat d'utilisation dans l'année suivant le cinquième, le dixième et le quinzième anniversaire de la date d'enregistrement. L'enregistrement est renouvelable pour une seconde période de 20 ans.

Il faut présenter les demandes de droits d'auteur au *Philippine Patent Office* (Bureau des brevets des Philippines). Les droits d'auteur sont valides pour 30 ans et renouvelables pour une période identique. Les Philippines souscrivent à la Convention internationale pour la protection de la propriété industrielle qui a été révisée par la Convention de Paris.